

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL

Séance du Lundi 15 mars 2021

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2021 : Budget Principal, Budget annexe de l'Eau, Budget annexe Droits de stationnement

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 15 mars 2021 à 18 h 00,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Mont Favv à Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader KHADRAOUI, Jeanne VAUTHAY

Etaient excusés: Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEIX, Laurène CAUL-FUTY, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Sabine TOUNA a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 14

Date de convocation : 10/03/2021

Présents : 7

Date d'affichage : 10/03/2021

Votants : 7

Votes pour : 7

-

Votes contre : 0

-

Abstention : 0

Suite aux observations de la sous-préfecture, la délibération n°2021_001 du 4 février 2021 est retirée.

M. Le Président expose à l'assemblée que, dans le cas du Syndicat Intercommunal de Flaine, le budget n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Compte tenu de l'article 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité :

- De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- Jusqu'à adoption des budgets (principal et annexes), sur autorisation du Comité Syndical, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Principal :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2020
20 - Immobilisations incorporelles	33 400,00 €	8 350 €
21 – Immobilisations corporelles	1 857 963 €	464 490 €
23 – Immobilisations en cours	0 000,00 €	0,00 €

Budget annexe de l'eau :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2020
20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	25 000 €
21 – Immobilisations corporelles	200 000,00 €	50 000 €
23 – Immobilisations en cours	614 728,52 €	153 682 €

Budget annexe droits de stationnement :

AFFECTATION	CREDITS 2020 (BP + DM)	¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2020
21 – Immobilisations corporelles	431 829,17 €	107 957 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise M. Le Président à :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets (principal et annexes) de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets,
- En anticipation sur le vote des budgets primitifs 2021 (principal et annexes), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2021, à savoir :

↳ Budget Principal

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2020 : 1 857 963,43 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 : 464 490 €

↳ Budget Annexe Eau

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2020 : 914 728,52 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 : 228 682 €

↳ Budget Annexe Droits de stationnement

- Crédits ouverts pour les dépenses d'investissement - Exercice 2020 : 431 829,17 €.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020 : 107 957 €

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

